

AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES

Objectif opérationnel

Limiter l'arrivée et l'accumulation de déchets

Enjeux détaillés

Tous les enjeux

Localisation

Ports présents dans le site et aux pourtours de la Baie de Bourgneuf (travaux à mener en partenariat avec le site Natura 2000 limitrophe en baie de Bourgneuf)

Actions associées

DECH-1

Problématique

Les activités maritimes comme le transport, la pêche, l'aquaculture ou la plaisance génèrent des déchets susceptibles de se retrouver en milieu marin. Cette action vise à accompagner et sensibiliser ces acteurs à la réduction et la gestion de leurs déchets ainsi qu'à l'utilisation d'équipements recyclables et durables.

Mise en œuvre

Sous-action 1 : Accompagner la mise en œuvre de la directive relative aux installations de réception portuaires (IRP)

Définir et mettre en place un plan d'action et de contrôle afin d'assurer la bonne mise en œuvre de la directive relative aux installations de réception portuaires (IRP) en ciblant les ports où des actions d'amélioration doivent prioritairement être réalisées. Les petits ports n'étant pas concernés directement par cette directive, il conviendra d'y être attentif au sein du site.

Sous-action 2 : Identifier et accompagner la mise en place des solutions techniques permettant de réduire les déchets en amont

Rechercher les innovations technologiques/techniques permettant de rendre les consommables liées aux activités maritimes (Filets biodégradables, Emballages, poches, collecteurs, filets mytilicoles, engins de pêche, équipements de distribution des produits de la mer, ...) recyclables et durables puis accompagner les acteurs concernés vers une évolution de leurs pratiques. Le ramendage (qui désigne la réparation des filets de pêche, dont une des actions consiste à couper une partie du filet) est aussi concernée dans les ports et à bord des bateaux de pêche. Le projet PEPAPIQ porté par le COREPEM participe à cette sous-action.

Sous-action 3 : Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique

La perte d'engins de pêche génère des impacts sur le milieu marin et des pertes économiques. En effet, les filets ou les casiers perdus peuvent rester pêchant ou entraîner des perturbations des écosystèmes en place. L'organisation de campagnes de nettoyage des fonds marins en s'appuyant sur les données collectées et rendus disponibles par les pêcheurs (application de navigation comme MaxSea) et les usagers du milieu marin comme les plongeur (application Fish & Click (ifremer.fr)) serait l'action à conduire dans le périmètre du site N2000. L'objectif sera donc d'accompagner les projets locaux voire de les susciter en partenariat avec les professionnels locaux.

Encourager les initiatives de recyclage des engins de pêche en fin de vie, comme par exemple le projet Indigo <https://indigo-interregproject.eu/>. Amener les pêcheurs à transmettre leurs déchets via les collecteurs pourra contribuer à la réduction du risque de captures accidentelles.

Sous-action 4 : Faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement lors des opérations de Pêche

En s'appuyant sur les actions menées par les gestionnaires de ports ou les associations et organisations professionnelles (ex : programmes RESPECT, CASPER), développer des dispositifs de réception des déchets collectés accidentellement par les pêcheurs professionnels lors des opérations de pêche et organiser une campagne de sensibilisation sur ces dispositifs. Promouvoir des solutions de valorisation.

Coûts prévisionnels

A définir

Sous-action 5 : Accompagner la structuration d'une filière de valorisation et de recyclage des sous-produits des activités aquacoles et de la pêche professionnelle

Les sous-produits issus des activités conchylicoles et de pêche pourraient être valorisés (huîtres mortes, coquillages décortiqués) en généralisant des applications qui existent déjà, comme le calcaire issu du broyage des coquilles utilisé pour le marquage routier ou les utilisations en compostage agricole.

Indicateurs de réalisation

- Utilisation dans les halles à marée du territoire d'équipements de distribution des produits de la mer recyclables et durables
- Dynamique de réduction des déchets plastiques d'origine conchylicoles engagée localement
- Organisation de campagne de collecte d'engin de pêche perdus en mer
- installations de réception portuaires (IRP) en place dans tous les ports de pêche et les ports conchylicoles du site N2000
- Actions de sensibilisation menées en faveur de la gestion des déchets

Maitres d'ouvrage

A définir avec les structures professionnelles et les collectivités territoriales

Partenaires

DDTM
Collectivités territoriales
Syndicat des ports de Loire-Atlantique
Acteurs économiques
CRPMEM
OP
CRC
ADEME
IFREMER
OFB

Références

- Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN5
- [Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr/)
- [DGALN_plan-actions-zero-dechet-plastique_web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)
- [Pollution & Plastiques - Ocean Wise](#)
- [Fish & Click \(ifremer.fr\)](https://ifremer.fr/)
- [FIND – Filets coNnectés pour une pêche Durable – Wikimer](#)